



Politique

Les eurodéputés français Nous avons voté ; ils sont notés...

L'association EuropAgora (www.europagora.com) a évalué les eurodéputés français au cours de leur première année de mandat. Elle souhaite ainsi « donner une idée plus précise de l'engagement des eurodéputés français au Parlement européen ». L'association déclare avoir uniquement retenu des critères objectifs. Par exemple, le taux de présence, le nombre d'interventions en séances plénières (interventions supérieures à une minute), l'appartenance à une commission parlementaire, le nombre de questions écrites, les présidences de commissions parlementaires, les rapporteurs, les présidences ou vice-présidences de groupe, etc.

EuropAgora a multiplié chaque critère par une valeur de pondération allant de 1 à 4 : le taux de présence au Parlement (pondération 4) est, bien entendu, plus important qu'une question écrite (pondération 1).

Pour l'homogénéité et la cohérence de l'analyse, EuropAgora n'a retenu que des critères « bien

définis et contrôlables ». Les activités trop complexes, mal définies ou incontrôlables imposeraient d'entrer dans le domaine de l'interprétation (ce que l'association déclare vouloir éviter).

EuropAgora a ainsi établi un classement des 78 eurodéputés français élus en 2004. Voici les places obtenues par les dix eurodéputés élus dans la région Ouest :

Philippe Morillon (UDF).....	2 ^{ème}
Marie-Line Reynaud (PS).....	10 ^{ème}
Marie-Hélène Aubert (Verts)	20 ^{ème}
Bernard Poignant (PS)	25 ^{ème}
Bernadette Vergnaud (PS)	45 ^{ème}
Yannick Vaugrenard (PS)	60 ^{ème}
Roselyne Bachelot-Narquin (UMP)	63 ^{ème}
Ambroise Guellec (UMP)	64 ^{ème}
Philippe de Villiers (MPF).....	65 ^{ème}
Stéphane Le Foll (PS).....	74 ^{ème}

Pour certains, peuvent mieux faire ?



Démographie

Disponible au CEAS

Les naissances domiciliées par commune et par canton

Le CEAS a réactualisé, avec les données de 2004, sa brochure sur les naissances domiciliées en Mayenne. Les tableaux, par canton et par commune, fournissent les données pour chaque année, de 1975 à 2004.

Le CEAS peut transmettre par messagerie électronique les fiches pour tel(s) ou tel(s) canton(s), ou bien l'ensemble du document (28 pages).



La parité à pas comptés

Le n° 1006 d'*INSEE Première* (mars 2005) dresse, en quatre pages, un état des lieux de l'égalité hommes/femmes en France. Après avoir évoqué l'espérance de vie et les inégalités face à l'emploi, les auteurs développent l'articulation, parfois contraignante, entre la sphère privée et le monde du travail. De fait, alors que de plus en plus de femmes exercent une activité professionnelle, celle de l'homme n'est que peu influencée par le nombre et l'âge de ses enfants ; au contraire de celle des femmes qui vivent en couple.

Parmi les tâches familiales dévolues majoritairement aux femmes, figure le temps consacré aux enfants. De même, qu'elle soit professionnelle ou non, l'aide aux personnes âgées est essentiellement une affaire de femmes.

Le travail domestique et familial continue d'être pris en charge majoritairement par la femme qu'elle exerce une activité professionnelle ou non. L'homme passe plus de temps à travailler, étudier, se former ; les femmes à effectuer des tâches domestiques. Ces dernières consacraient en 1999, en moyenne, 4h36 par jour aux tâches domestiques contre 5h07 en 1986 ; les hommes, 2h13 en 1999, soit seulement 6 minutes de plus qu'en 1986.

Des loisirs différenciés

Les hommes et les femmes ont des loisirs différenciés. En ce qui concerne la lecture, la préférence des hommes se porte plutôt vers la presse quotidienne ; celle des femmes vers les livres. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à pratiquer une activité physique et sportive, mais leur

taux de pratique reste plus faible que celui des hommes (78 % contre 88 %). En revanche, les sorties au théâtre, au concert, au musée, la visite d'expositions ou de monuments historiques sont des pratiques culturelles plus féminines que masculines. Seules 38 % des femmes entre 25 et 39 ans ne font jamais de sortie culturelle contre 46 % des hommes de cette même tranche d'âge.

Les rôles tenus par les hommes et par les femmes au sein des associations diffèrent tant sur le type d'association auquel ils adhèrent que sur leur engagement. De la simple adhésion à l'engagement responsable, la participation associative est plus ou moins forte. En 2003, 12 % des adhérents exercent des responsabilités au sein de leur association, mais c'est le cas de 14 % des hommes et de seulement 9 % des femmes. En revanche, les adhérents qui participent aux activités proposées par les associations ou en sont bénéficiaires sont plus souvent des femmes.

Source : *INSEE Première*, n° 1006 de mars 2005 (4 p.).



A votre agenda

Droits des malades et à la fin de vie : le 6 novembre 2005, à Laval

Le dimanche 6 novembre, à 10h30, au Foyer culturel, 29 allée du Vieux-Saint-Louis, à Laval, l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) ⁽¹⁾ organise une réunion-débat sur le thème : « La loi du 22 avril 2005 " Droits

des malades et à la fin de vie " : quelles avancées réelles ? »

Ouvert à tous, adhérents ou non.

La pensée hebdomadaire

« Oui, nous serons, malgré notre arrogance et notre mépris des critiques, mis au ban de la société des nations civilisées. On a dans le monde le respect que l'on mérite. A l'aune de l'état de nos prisons, la France ne mérite aucun respect. Et tant pis si cela en irrite certains, confinés dans leurs certitudes. Il faut que l'on gronde pour relayer le cri des détenus que l'on n'entend plus ».

Francis Teitgen, « Prisons : la honte ! », *Ouest-France* du 26 septembre 2005 (éditorial).

⁽¹⁾ – Cf. *La Lettre du CEAS* n° 200 de mars 2005.